

2018-1274

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX

**SAINT-DIE-DES-VOSGES – Quartier gare – Pôle multimodal – M et T
P09RD80H111**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Saint-Dié-des-Vosges pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du quartier gare situé sur son territoire communal afin de créer un pôle multimodal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux de déconstruction puis de gestion des terres polluées sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 900 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Saint-Dié-des-Vosges.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Saint-Dié-des-Vosges la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 30 AVR. 2019

Le Préfet de Région,

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER